

## Rémunération des apprentis

Ancienneté du contrat	Moins de 18 ans (1)		18 à 20 ans (1)		21 ans et plus (2)	
	Avant	Après	Avant	Après	Avant	Après
1 an	25 %	40 %	41 %	50 %	53 %	55 %
2 ans	37 %	50 %	49 %	60 %	61 %	65 %
3 ans	53 %	60 %	65 %	70 %	78 %	80 %

(1) salaire en % SMIC

(2) salaire en % SMIC ou minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé s'il est plus favorable que le SMIC

*(Extension d'août 2005 de l'accord du 8 février 2005)*